

Pour que la psychomotricité assure sa mission de santé en France

Aidez-nous pour que Mme Marisol Touraine, Ministre de la Santé, et M. Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, nous répondent à notre demande de repenser la formation des psychomotriciens. Cette formation devant aboutir en 5 ans sur un diplôme du grade de Master.

Un accord Européen (accord de Bologne) contraint tous les pays membres à réformer, avant 2017, leur système d'enseignement supérieur.

En 2008, le gouvernement français a lancé cette réforme pour l'ensemble des professions de santé. Il a choisi de réactualiser les référentiels de chaque métier avec l'esprit de mieux articuler entre elles ces professions.

On a donc redéfini pour chaque profession les actes qu'elle est autorisée à réaliser, les compétences exigées pour réaliser ces actes, et la formation nécessaire pour acquérir ces compétences (il était bien temps car certains référentiels dataient de près de 30 ans).

Ces travaux ont débouché sur une révision des formations de professions d'auxiliaires de santé : orthophonistes, kinésithérapeutes, podologue... mais, depuis 2011, cette révision reste en suspens pour la psychomotricité car nos Ministères de tutelle (Santé et Education) ne répondent pas quand ils sont sollicités.

Parallèlement, la psychomotricité (clairement reconnue par l'Académie de Médecine, et exercée par 10 000 psychomotriciens) assure un rôle essentiel et est **inscrite dans les grands plans de santé publique actuels**:

La santé mentale : autisme, psychiatrie,...

La gériatrie : Alzheimer, soins palliatifs,...

Les troubles des apprentissages : dyslexie, dyspraxie, dysgraphie, tdah,...

La prise en charge de la douleur.

Or, le traitement par le soin psychomoteur de ces pathologies ne figure pas encore dans un programme officiel de formation alors que les écoles de psychomotriciens ont bien été obligés de les intégrer dans leurs programmes en 3 ans (alors qu'il faudrait 5 ans du fait de l'avancée des connaissances).

Actuellement, si des psychomotriciens diplômés souhaitent se perfectionner ou s'orienter dans la recherche en psychomotricité, il leur faut soit perdre 2 ans pour accéder en France à un grade de Master dans une autre discipline, soit **aller dans un autre pays d'Europe pour y étudier** pendant 2 ans et passer un Master de psychomotricité. Ceux-ci reviendront-ils en France ?

Nos gouvernants, qui ont fait passer en force la nouvelle loi de santé, mesurent mal qu'il sera plus coûteux de rester sur une santé au rabais avec un départ vers l'étranger de nos étudiants motivés et qualifiés, plutôt que de respecter l'accord européen et de former nos psychomotriciens au niveau Master Bac +5.

Ainsi, nos tutelles freinent et désorganisent le développement de la psychomotricité en France (à l'inverse de nos voisins européens) et, surtout, l'empêchent de s'adapter aux besoins de soin de la population française.

Qu'allons-nous dire à nos patients et à leur famille ?